



Session spéciale supplémentaire de candidature au MFIAP pour 2025

Les nouvelles règles relatives aux distinctions, doc. 047/2025, qui entreront en vigueur au début de l'année 2026, prévoient des conditions préalables différentes de celles actuellement en vigueur pour le MFIAP. Conscient que ce changement s'appliquera à la prochaine session annuelle de candidature en 2026, le conseil d'administration de la FIAP a décidé de faire une exception et d'organiser une session supplémentaire de candidature au MFIAP en 2025, selon les règles actuelles relatives aux distinctions figurant dans le document 011/2016. La date limite pour cette session supplémentaire est fixée au 1er décembre 2025.

En 2026, la session annuelle régulière de candidature au MFIAP se déroulera comme d'habitude. Les exigences du nouveau document 047/2025 relatif aux distinctions s'appliqueront à cette session de candidature. La date limite sera le 1er février 2026.

Service des distinctions de la FIAP
Jef Lemmens, HonEFIAP, EFIAP/d3
Directeur du service des distinctions